



Horizon Métiers

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

Décembre 2022



LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à Tardivon !

Depuis 1980, La Maison Tardivon traiteur, cultive l'art culinaire et l'art de recevoir pour que votre réception soit un moment unique. Une cuisine traditionnelle faite de produits frais et du terroir !

Distingué de la « Marmite d'or » en 2006, la Maison Tardivon s'illustre, dans tout l'ouest de la France, par une cuisine traditionnelle et régionale composée de produits de qualité, frais et du terroir.



 05 49 51 86 11

Bienvenue à L'Abeille !

Vous cherchez un appartement à louer sur Poitiers ?

L'Abeille située à Poitiers, est spécialisée dans la location d'appartements. L'agence propose un large choix de propriétés, du studio au T4, idéals pour les étudiants ou la collocation. L'Abeille fonctionne sans frais d'agence et assure la mise en lien directe en contact avec le propriétaire.



 05 49 41 75 70

Bienvenue à la Mairie d'Archigny !

Qu'il vienne de Poitiers ou de Châtelleraut, lorsqu'il grimpe les routes qui le conduisent à Archigny, le visiteur est saisi par le changement de décor. Situé sur un plateau du seuil du Poitou, aux confins de la Touraine et du Berry, le paysage devient bocager.

La commune compte 1 125 habitants et 6 700 hectares. Entre Vienne et Gartempe, ses prairies verdoyantes arrosées par l'Ozon, ses haies épargnées par la mécanisation et ses nombreux hameaux disséminés dans la campagne donnent à cette commune un petit air d'antan.



Bienvenue à R2M !

R2M est une entreprise familiale spécialisée dans la vente de matériel du bâtiment et propose ses services depuis bientôt 12 ans à la fois aux professionnels et aux particuliers.

Vous souhaitez louer du matériel de bâtiment et travaux publics ? Rendez-vous chez R2M !



 05 49 89 05 03

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à La Petite France !

Depuis 1976, 3 générations d'expériences gustatives et évènementielles pour les particuliers et les professionnels.

Evènements familiaux, salons professionnels, congrès, soirées prestigieuses, le savoir faire de l'entreprise permet de proposer une offre personnalisée pour chacun de vos projets dans la région Nouvelle Aquitaine mais aussi sur toute la France.



 05 49 51 75 91

Bienvenue à La ferme Emmaüs !

Pensée comme un espace de transition entre la détention et la liberté, la Ferme Emmaüs Maisoncelle est un lieu de vie et de travail située à Lusignan, sur un site de 4 hectares comprenant plusieurs maisons d'habitation, des granges, et un terrain dédié au maraîchage.

Les résidents qui y sont accueillis dans le cadre d'un aménagement de peine bénéficient de conditions favorables pour préparer leur retour à la liberté et retrouver une place dans la société, dans l'intérêt de tous. Ils trouvent à la ferme un hébergement, une vie collective animée et encadrée, un travail porteur de sens, et un accompagnement renforcé.



 05 16 11 82 12



LES NOUVEAUX SALARIÉS



Émilie

AGENT POLYVALENT

Emilie a intégré l'équipe Horizon Métiers en septembre 2022. Agent polyvalent en CDI à temps complet, elle intervient au sein de CERIENCE.

Bienvenue Émilie !

Nicolas

AGENT DE MAINTENANCE POLYVALENT

Nicolas a intégré l'équipe Horizon Métiers en octobre 2022. Agent de maintenance polyvalent en CDI à temps partiel, il intervient 2 jours/semaine sur le parc de loisirs des Maillards ainsi que 2 jours/semaine sur trois hôtels IBIS et Best Western de Poitiers.

Bienvenue Nicolas !



Baptiste

RESPONSABLE QHSE

Baptiste intègre l'équipe Horizon Métiers en janvier 2023. Responsable QHSE en CDI à temps partiel, il intervient 1 jour/semaine au sein de La Petite France.

Bienvenue Baptiste !

Christelle

ASSISTANTE DE GESTION

Christelle intègre l'équipe Horizon Métiers en janvier 2023. Assistante de gestion en CDI à temps partiel, elle intervient 0.5 jour/semaine au sein de La Ferme Emmaüs.

Bienvenue Christelle !



COMPÉTENCES DISPONIBLES

MATHILDE



MATHILDE
Assistante de gestion
En CDI Temps Partiel
(et salariée au top)

Faites connaissance avec Mathilde !

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en assistantat de gestion à temps partiel ?

- Gestion administrative quotidienne
- Saisie et traitement : devis, commandes, factures
- Rapprochements bancaires
- Préparation des variables de paie
- Suivi des règlements/Relance clients

ALEX



ALEX
Conducteur de ligne
En CDI Temps Plein
(et salarié au top)

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

Faites connaissance avec Alex, disponible à compter de mars 2023 !

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en logistique/conducteur de ligne ?

- Approvisionnement des lignes de production
- Optimisation du stockage des produits
- Analyse des tableaux de bord d'activité
- Planification et gestion des flux logistiques

ZOOM SUR...

ABANDON DE POSTE, REFUS DE CDI... : LA LOI RELATIVE AU MARCHÉ DU TRAVAIL EST ADOPTÉE

Cette loi a notamment pour but de répondre aux importantes pénuries de main d'œuvre que connaissent de nombreux secteurs, en particulier en supprimant les droits au chômage des salariés qui abandonnent leur poste ou qui refusent un CDI.

DE NOUVELLES RÈGLES EN CAS D'ABANDON DE POSTE OU DE REFUS DE CDI

La nouvelle loi entérine la suppression de l'accès aux allocations chômage en cas d'abandon de poste ou de refus d'un CDI.

> ABANDON DE POSTE

Ainsi, une présomption simple de démission est instaurée en cas d'abandon de poste volontaire du salarié et après mise en demeure de l'employeur de reprendre le travail restée infructueuse. Par voie de conséquence, le salarié se trouve privé d'indemnité de départ dans la mesure où la rupture de son contrat de travail sera régie par les dispositions relatives à la démission, qui pour rappel, n'octroient pas d'indemnité contrairement au licenciement ou au départ à la retraite.

Si le salarié souhaite contester la rupture de son contrat de travail devant le conseil de prud'hommes il lui sera nécessaire de saisir directement le bureau de jugement du conseil de prud'hommes.



“ POUR RAPPEL !



Avant l'adoption de la nouvelle loi « marché du travail », l'abandon de poste constituait une faute pouvant justifier un licenciement personnel pour motif disciplinaire. Il s'agissait donc de licencier le salarié selon la procédure de licenciement pour faute.

> REFUS D'UN CDI

Désormais, lorsqu'un salarié (y compris un intérimaire) refusera un CDI pour le même poste qu'il occupait auparavant en CDD (avec une rémunération et une durée de travail au moins équivalente, et sans changement de classification ni de lieu de travail), l'employeur devra informer Pôle emploi de ce refus en justifiant du caractère similaire de l'emploi proposé. Ceci permettra à Pôle Emploi, si le salarié a refusé deux CDI en l'espace d'un an, de le priver de ses droits aux allocations de chômage.

> LE BONUS-MALUS POUR LES EMPLOYEURS PROLONGÉ JUSQU'À MI-2024

Cette mesure, qui consiste à moduler les cotisations patronales à l'assurance chômage en fonction du recours des employeurs aux contrats courts, sera prolongée jusqu'au 31 août 2024. Pour rappel, ce dispositif est appliqué depuis le 1er septembre dernier dans les secteurs gourmands en contrats courts. Ceux qui en abusent paient un malus (jusqu'à 5,05% de cotisations, contre 4,05% en temps normal) et les bons élèves profitent d'un bonus (cotisations réduites jusqu'à 3%).

CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

